



4^{èmes} assises nationales de la santé au travail

Paris, le 22 septembre 2016

Depuis 25 ans, l'évaluation des risques professionnels est au cœur des politiques de prévention des risques professionnels et de santé au travail en France.

Or, les résultats obtenus ne sont pas toujours à la hauteur des enjeux et des attentes portés par les pouvoirs publics, les partenaires sociaux, les instances chargées de les promouvoir dans les entreprises et dans les services de l'Etat, des hôpitaux et des collectivités territoriales, et par les travailleurs eux-mêmes.

Tous les acteurs de la santé au travail des secteurs privé et public font le même constat : la santé au travail ne s'améliore plus, voire se dégrade dans le contexte actuel. En particulier, dans la fonction publique territoriale qui emploie 1,2 millions d'agents.

Selon les métiers, les institutions dont le FNP et l'association nationale de médecine préventive des personnels territoriaux (ANMPPT), constatent un accroissement de la sinistralité dans les collectivités territoriales qui se traduit par l'augmentation du nombre et de la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles.

L'évolution du contexte général de la fonction publique territoriale (réforme territoriale de 2015, baisses drastiques des dotations budgétaires de l'Etat aux collectivités locales, nouvelles organisations du travail et méthodes managériales, allongement des carrières avec le report de l'âge de départ à la retraite) entraîne la dégradation des conditions de travail et l'accroissement des RPS, des TMS et des restrictions médicales. Les dispositifs tels la prévention basée sur l'évaluation des risques, la GPEC, les observatoires de l'absentéisme, les dispositifs de maintien dans l'emploi ne produisent pas les effets attendus.

Simultanément, les élus demandent à voir rapidement les résultats de leurs politiques, les directions générales doivent montrer l'efficacité des services publics dont elles ont la charge. Montrer les résultats obtenus nécessite des indicateurs de pilotage, de suivi d'activité et de résultats. Pour évaluer les politiques engagées, il faut suivre ce qui est transformé et réorienter ou réajuster l'action publique. Le document unique d'évaluation des risques professionnels s'inscrit dans ce cadre. Ainsi, depuis son institution en 2001, il est devenu un outil pour la communication, la prévention juridique et le management.

Aujourd'hui, est-il toujours un outil au service de la prévention et de la santé au travail des agents publics ? La question est très sérieusement posée.

C'est à cette question cruciale que les 4^{èmes} assises nationales de la prévention organisées par ResPECT vous invitent à apporter vos réponses le 22 septembre 2016 à Paris.

Pour en savoir plus : www.respect-prevergo.org